

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2012-2013)
LE 13 NOVEMBRE 2012**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 22 heures, la séance est ouverte, tel que proposé par Madame Suzanne Tremblay, commissaire.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 NOVEMBRE 2012 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Marie-Louise Kerneïs (7)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Stéphane Bessette (1)
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

C.E.-03341-11-12

15.01 COMITÉ EXÉCUTIF - NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Jusqu'à la nomination du président, les séances du conseil sont présidées par l'un des commissaires désigné à cette fin par le conseil des commissaires »;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité lors d'un vote, le président de la séance peut être amené en cas de

partage des voix, à faire valoir son droit de vote prépondérant (Art. 161 LIP);

CONSIDÉRANT que les commissaires représentants du comité de parents n'ont pas le droit de vote au conseil des commissaires ou au comité exécutif (Art. 148 LIP).

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire, que les membres du comité exécutif désignent **M^e Nathalie Marceau**, secrétaire générale, à titre de présidente d'assemblée jusqu'à la nomination du ou de la présidente du comité exécutif de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.02 NOMINATIONS ET MISES EN CANDIDATURE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE AU COMITÉ EXÉCUTIF

15.02.01 PROCÉDURE D'ÉLECTION – RAPPEL

Un rappel de la procédure d'élection est fait.

C.E.-03342-11-12

15.02.02 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – DÉSIGNATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que **Madame Josyane Desjardins**, commissaire, soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.02.03 DEUX SCRUTATEURS – DÉSIGNATION

Ce sujet est retiré.

C.E.-03343-11-12

15.02.04 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le **président** et le vice-président de la commission scolaire ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que **Madame Chantal Zaccour**, commissaire, soit nommée **présidente du comité exécutif** de la commission scolaire pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03344-11-12

14.02.05 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le président et le **vice-président** de la commission scolaire ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que **Monsieur Stéphane Bessette**, commissaire, soit nommé **vice-président du comité exécutif** de la commission scolaire pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03345-11-12 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 22 h 06,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1320 003 - D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2012-2013\4a. 13 novembre 2012 - 1320-003.doc